CENTRE DE LOISIRS "PETITE RIVIÈRE"
8, rue des deux rivières - Blaslay - 86170 SAINT MARTIN LA PALLU
Tél. : 05 49 54 52 92 - contact@petiteriviere.fr
www.petiteriviere.fr

CENTRE de Loisirs Petite RIVIERE

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour inscrire votre enfant à l'une des activités proposées par l'association ARNOVEL (vacances scolaires, mercredis après-midi, séjours), vous devrez fournir les documents suivants :

- 1 dossier d'inscription complété et signé.

- 1 dossier administratif 2024-2025 (fiche famille + fiche individu + bulletin attestant que vous avez pris connaissance et acceptez le règlement intérieur de l'association ARNOVEL) **à remplir une seule fois pour l'année scolaire en cours et à renouveler chaque nouvelle année scolaire.**

- 1 fiche sanitaire accompagnée de la copie des vaccinations à jour. **Pour les enfants ayant une allergie ou pathologie entraînant d'importantes complications médicales merci de fournir obligatoirement un PAI (protocole d'accueil individualisé) établi par le médecin.**

- Justificatif de quotient familial établi par la CAF ou la MSA pour l'année en cours.

- **Paiement du séjour** (cf. modalités de paiement sur la plaquette des tarifs).

Comment nous transmettre l'inscription de votre enfant ?

L'ensemble des documents doit être **déposé aux bureaux** durant nos horaires d'ouverture ou **déposé dans notre boîte aux lettres** ou **envoyé par courrier**.

Les dossiers complets seront traités dans l'ordre d'arrivée.

Les familles n'ayant pas soldé leurs précédentes factures, quel qu'en soit le montant, se verront refuser l'inscription de leur enfant.

La facturation :

Vous recevrez une facture, par mail, à l'inscription de votre enfant.

Vous pourrez recevoir une facture de régularisation, par mail, en fin de séjour si des frais annexes se sont ajoutés après l'inscription (exemple : frais de garderies, avoirs suite à une absence, etc).

ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL PETITE RIVIERE (3-5 ans)

INFORMATIONS GENERALES

Lieu d'accueil des enfants :

Du 08 juillet au 02 août, votre enfant sera accueilli à **Bellefois** dans les locaux de la garderie périscolaire de l'école (24 place de la liberté à Neuville) et il y passera la journée.

Diverses sorties pourront être organisées chaque semaine (exemple : poney, ludothèque, etc.…). Pour cela votre enfant sera transporté en minibus conduits par un membre de l'équipe d'animation. Nos véhicules sont équipés de sièges auto (groupe 2 et 3 répondants aux normes Européennes).

Les horaires de l'accueil de loisirs maternel à Bellefois :

- **Le MATIN** vous pourrez déposer votre enfant **à partir de 8h30 et jusqu'à 9h30**.
- **Le SOIR** vous pourrez venir le chercher **à partir de 16h30 et jusqu'à 18h00.**

Un service de garderie payant est mis en place le matin **(7h15-8h30)** et le soir **(18h00-18h45).** Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable. Une facture sera envoyée en fin de vacances scolaires, par mail, aux familles ayant utilisé ce service.

Affaires à prévoir pour le séjour :

Chaque jour, merci de prévoir pour votre enfant un sac avec :
- une gourde ou petite bouteille d'eau,
- une tenue complète de rechange,
- le doudou et la tétine si nécessaire,
- une serviette de table (pas obligatoire : nous fournissons du sopalin),
- le PAI pour ceux qui en ont un.

Tous les effets personnels de votre enfant doivent être identifiés avec son nom et prénom.

Pour nous joindre :

Sur le portable de l'accueil de loisirs maternel : **06.13.84.49.94**
Par mail : **accueil3-6ans@petiteriviere.fr**

CENTRE de Loisirs Petite RIVIERE

JUILLET 2024

HAUT POITOU Communauté de communes

Accueil de Loisirs Maternel 3-5 ans

NOM de l'enfant :_____ Prénom :_____ Date de naissance :…./…./…

E.mail :_____

Allergie nécessitant PAI, précisez :……

Priorité aux fratries et aux familles inscrivant leur(s) enfant(s) à la semaine complète.

LE MOYEN-ÂGE

Voyage dans le temps sur les traces des chevaliers, princes, châteaux… Au programme : **poneys** ; **médiation animale** avec les oiseaux d'Emilie, soigneuse animalier ; visite du **château de Mont/Guesnes**…

Lundi 08 juillet	☐
Mardi 09 juillet	☐
Mercredi 10 juillet	☐
Jeudi 11 juillet Mini séjour Puy du Fou	☐ ☐
Vendredi 12 juillet	☐

LES JEUX OLYMPIQUES

Les JO s'invitent eu Centre de Loisirs Maternel pour une semaine sportive. Au programme : **piscine, bowling, poneys, yoga, sophrologie, olympiades**…

Lundi 15 juillet	☐
Mardi 16 juillet	☐
Mercredi 17 juillet Mini séjour Inter centre	☐ ☐
Jeudi 18 juillet	☐
Vendredi 19 juillet	☐

LES P'TITS FERMIERS

Enfile tes bottes, ta cotte et partons à la rencontre d'agriculteurs, maraîchers, palefrenier…
Au programme : **poneys, visites de fermes**.

Lundi 22 juillet	☐
Mardi 23 juillet	☐
Mercredi 24 juillet	☐
Jeudi 25 juillet Mini séjour P'tits Fermiers	☐ ☐
Vendredi 26 juillet	☐

LE CIRQUE

Cette semaine, en partenariat avec **l'association Avataria**, tu vas **t'initier aux arts de la piste** et **préparer un spectacle incroyable** que nous présenterons sur la piste du Centre de Loisirs Maternel.

Lundi 29 juillet	☐
Mardi 30 juillet	☐
Mercredi 31 juillet	☐
Jeudi 1er août	☐
Vendredi 02 août *Spectacle des enfants à 17h00*	☐

TEMPS DE REPOS

Votre enfant a-t-il besoin d'un temps de repos (sieste) ?

☐ **OUI** ☐ **OCCASIONNELLEMENT** ☐ **NON**

Clôture des inscriptions le vendredi 14 juin 2024.

Pas de remboursement en cas d'annulation après le 14 juin 2024.

*Merci de retourner le dossier **complet** au Centre de Loisirs Petite Rivière - 8, rue des deux Rivières – Blaslay - 86170 SAINT MARTIN LA PALLU **accompagné du règlement du séjour (sans les garderies),** par chèque (ou chèques vacances) à l'ordre de **l'ARNOVEL**.*

Je soussigné(e) Mr/Mme……atteste avoir pris connaissance des informations générales ci-joint et les accepter.

Signature du Responsable Légal :

CENTRE DE LOISIRS "PETITE RIVIÈRE"
8, rue des deux rivières - Blaslay - 86170 SAINT MARTIN LA PALLU
Tél. : 05 49 54 52 92 - contact@petiteriviere.fr
www.petiteriviere.fr

CENTRE de Loisirs Petite RIVIERE

TARIFS JUILLET 2024

Centre de Loisirs & Mini séjours

ATTENTION
Inscriptions possibles uniquement sur 3, 4 ou 5 jours !

MODALITES DE PAIEMENT

➔ **Je règle le séjour en une fois** :
Je joins, au dossier d'inscription, le règlement du séjour (je pense à bien déduire la participation de ma commune et éventuellement mes avoirs en cours + je solde toutes mes factures en cours) **(encaissement au 10 juin 2024).**

➔ **Je règle le séjour en plusieurs mensualités** (3 mensualités maximum) **:**
Je joins, au dossier d'inscription, les règlements de la période (je pense à bien déduire la participation de ma commune et éventuellement mes avoirs en cours + je solde toutes mes factures en cours) **(encaissement du 1er règlement au 10 juin 2024 ; encaissement du 2ème règlement au 1er juillet 2024 ; encaissement du 3ème règlement au 10 août 2024**

Modes de règlement acceptés : virement bancaire *(merci d'attendre notre aval pour procéder au virement bancaire)*, chèque bancaire, espèces, chèque ANCV.

Le Quotient Familial (QF)

Pour les familles allocataires à la CAF ou à la MSA **nous prenons en compte le quotient familial indiqué par l'organisme au moment de l'inscription. En l'absence de justificatif, le tarif maximal est appliqué.**

Comment seront calculés les tarifs avec le Taux d'Effort ?

Pour chaque activité, l'association ARNOVEL a déterminé un tarif minimum et un tarif maximum, un taux d'effort.

Mon **QF est inférieur ou égal à 530,** le tarif appliqué pour les vacances scolaires se calcule comme suit :

TARIF POUR 3, 4 ou 5 JOURNEES ET UN ENFANT = (tarif minimum x 3, 4 ou 5) – la participation de ma commune + (Forfait mini séjour – la participation de ma commune) (uniquement j'inscris mon enfant au mini séjour)

Mon **QF est compris entre 531 et 1294**, le tarif appliqué pour les vacances scolaires se calcule comme suit :

TARIF POUR 3, 4 ou 5 JOURNEES ET UN ENFANT = (mon QF x le Taux d'effort) x 3, 4 ou 5 – la participation de ma commune + (Forfait mini séjour – la participation de ma commune) (uniquement j'inscris mon enfant au mini séjour)

Mon **QF est supérieur ou égal à 1295,** le tarif appliqué pour les vacances scolaires se calcule comme suit :

TARIF POUR 3, 4 ou 5 JOURNEES ET UN ENFANT = (tarif maximum x 3, 4 ou 5) – la participation de ma commune + (Forfait mini séjour – la participation de ma commune) (uniquement j'inscris mon enfant au mini séjour)

	TARIF MINIMUM	TAUX D'EFFORT	TARIF MAXIMUM
TARIFS CENTRE DE LOISIRS MATERNEL*	QF - de 530	QF de 531 à 1294	QF + de 1295
	Enfants de la Communauté de Communes du Haut Poitou		
	9,00 €	0,017	22,00 €

***A partir du 3ème enfant inscrit = réduction de 50% sur le prix du forfait choisi** (avant déduction des aides de ma commune)

⚠ **Les enfants doivent être inscrits les mêmes jours pour que la réduction s'applique !**

Pour les enfants Hors Communauté de Communes du Haut Poitou rajouter :
6,00 € aux tarifs 3 jours ; 8,00€ aux tarifs 4 jours et 10,00 € aux tarifs 5 jours.

CENTRE DE LOISIRS "PETITE RIVIÈRE"
8, rue des deux rivières - Blaslay - 86170 SAINT MARTIN LA PALLU
Tél. : 05 49 54 52 92 - contact@petiteriviere.fr
www.petiteriviere.fr

CENTRE de Loisirs Petite RIVIERE

PUY DU FOU (il reste 3 places)

4-5 ans

Du 11 au 12 juillet	TARIF MINIMUM	TAUX D'EFFORT	TARIF MAXIMUM
	QF - de 900	QF de 901 à 1199	QF + de 1200
	Enfants de la Communauté de Communes du Haut Poitou		
MINI SEJOUR PUY DU FOU (2 jours / 1 nuit)	90,00 €	0,10	120,00 €

Mini séjour basé au Château de la Flocellière (85) / Hébergement en chambre dans une aile du château.

Programme : 2 journées au parc Puy du Fou.

Départ de Bellefois le 11/07 **à 7h30** (transport en mini bus). **Retour** à Bellefois le 12/07 pour **18h00**.

INTER CENTRE (il reste 1 place)

Mini séjour basé à l'Espac'Enfance à Sèvres-Anxaumont (86) / Hébergement sous toile de tente.

Programme : 1 journée à Chauvigny (piscine, Géants du Ciel) & 1 journée à Blaslay (poneys, grand jeu sportif)

Départ de Bellefois le 17/07 **à 8h45** (transport en mini bus). **Retour** à Bellefois le 18/07 pour **17h00**.

Du 17 au 18 juillet	TARIF MINIMUM	TAUX D'EFFORT	TARIF MAXIMUM
	QF - de 788	QF de 789 à 1213	QF + de 1214
	Enfants de la Communauté de Communes du Haut Poitou		
MINI SEJOUR INTERCENTRE (2 jours / 1 nuit)	44,00 €	0,056	68,00 €

4-5 ans

LES P'TITS FERMIERS (il reste 1 place)

Du 25 au 26 juillet	TARIF MINIMUM	TAUX D'EFFORT	TARIF MAXIMUM
	QF - de 875	QF de 876 à 1199	QF + de 1200
	Enfants de la Communauté de Communes du Haut Poitou		
MINI SEJOUR P'TITS FERMIERS (2 jours / 1 nuit)	70,00 €	0,08	96,00 €

3-5 ans

Mini séjour basé au Château de Beauvoir à Vouneuil-Sous- Biard (86) / Hébergement en chambre au château.

Programme : 1 journée au château avec la découverte de la basse-cour pédagogique, du jardin potager, de la mare pédagogique & 1 journée à Center Parcs (baignade, visite de la mini ferme, etc).

Départ de Bellefois le 25/07 à **9h15** (transport en mini bus). **Retour** à Bellefois le 26/07 **18h00**.

Participation financière des communes

	MINI SEJOUR	FORFAIT 3 JOURS	FORFAIT 4 JOURS	FORFAIT 5 JOURS		MINI SEJOUR	FORFAIT 3 JOURS	FORFAIT 4 JOURS	FORFAIT 5 JOURS
Avanton	5,40 €	8,10 €	10,80 €	13,50 €	**Saint Martin la Pallu**	6,00 €	9,00€	12,00€	15,00€
Chabournay	8,00 €	12,00 €	16,00 €	20,00 €	**Villiers**	8,00 €	12,00 €	16,00 €	20,00 €
Cissé	6,00 €	9,00 €	12,00 €	15,00 €	**Yversay**	5,80 €	8,70 €	11,60 €	14,50 €
Neuville	6,80 €	10,20 €	13,60 €	17,00 €					

La participation financière des communes est une aide directe aux familles et **vient en déduction du prix du forfait 3, 4 ou 5 jours et/ou du mini séjour. N'oubliez pas de la déduire du prix du forfait choisi.**

CENTRE DE LOISIRS "PETITE RIVIÈRE"
8, rue des deux rivières - Blaslay - 86170 SAINT MARTIN LA PALLU
Tél. : 05 49 54 52 92 - contact@petiteriviere.fr
www.petiteriviere.fr

CENTRE de Loisirs Petite RIVIERE

L'accueil de loisirs Petite Rivière est **OUVERT** de **8h30 à 18h00** durant les vacances scolaires.

GARDERIES

A régler à réception de la facture

à **BELLEFOIS**, à la garderie périscolaire (24 place de la liberté à Neuville)	MATIN : **7h15** à **8h30**	1,80 €
	SOIR : **18h00** à **18h45**	0,90 €

En cas de retard des familles, tout dépassement après 18h30 sera facturé 2,00 € par quart d'heure supplémentaire ceci afin de couvrir les charges salariales du personnel.